



## Installation clim copro

Par **Coquelicot5021**, le **27/05/2020** à **15:07**

Bonjour,

je souhaite installer une climatisation avec bloc extérieur posé sur le balcon (non fixé au mur et n'engageant pas de modification de l'aspect de la façade), dois-je demander l'autorisation au syndic (avec quel délai doit-on me répondre ?) ou dois-je le faire voter en AG?

Il y aura quand même un fil fixé au mur pour l'évacuation.

Merci beaucoup

Laetitia

Par **youris**, le **27/05/2020** à **15:21**

bonjour,

l'installation d'un climatiseur avec le compresseur extérieur nécessite obligatoirement le percement des murs de façades qui sont des parties communes donc une autorisation de votre A.G.

pour l'évacuation de l'eau, je doute que ce soit un fil mais plus exactement un tuyau, s'il est visible de l'extérieur, cela peut impacter l'harmonie l'immeuble.

sans oublier le bruit généré par le compresseur extérieur, surtout l'été ou les gens dorment la fenêtre ouverte.

donc vous devez demander l'autorisation à votre prochaine A..G

Salutations